L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 25 AVRIL 1890.

PETITES ANNONCES.

DES leçons de langue à domicile : française, allemand, italien et espagnol, seront données par un ancien professeur Ex-catedratico de Institute Nacional y Central de Guatemala. W. Bohleus, 120 rue de Chartres, Southern Exchange. 29 avril—7f

Académie française, espagnole et allemande (au collège de Delbear) No 203 rue Canal.

Enseignement de la langue anglaise aux étrangers par une nouvelle méthode. Conversation. Pas de classe. Leçons particulières. Dames et messieurs. 9 heures du matin à 9 heures du soir. 9 avril—

ON DEMANDE.

ON demande—Au No 94 Esplanade, une domestique (couleur) pour s'occuper d'un petit ménage. S'adresser immédiatement.
Aussi, au même endroit, une couturière, sachant couper et essayer.
11 avril—

DEMANDES D'EMPLOI.

UNE personne de couleur, d'un âge mûr, pouvant donner les meilleures recommandations, et habituée à voyager, offre ses services à une famille qui voudrait s'absenter de la Nouvelle-Orléans et aller soit au Nord soit en Europe. S'adresser par lettres aux initiales A. B., au bureau de l'Abeille. 25 mars—1 mois

PAR LE CONSTABLE.

Mme Veuve F. Koester vs The Lithostag Patent Stone Company, Limited.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans.—No. 17,557—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux, No 448 rue Sud Liberté, entre Joséphine et Jackson, le LUNDI, 28 avril 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de "curb stones," 1 lot de briques, 1 lot de tuyaux, 1 lot de ciment, 1 lot de brouettes, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
18 avril—18 23 28

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de F. W. Bremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,677. — Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par W. A. Bremer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 avril—25 30—mai 4

Succession de Rosario Muntalbano.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans —No 27,838—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Owen Rredy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 avril—24 27—3 mai

Succession de John H. Landwehr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,876—Division A—Attendu que Magdalena Heyer a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John H. Landwehr, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 avril—24 29—mai 3

Succession de Mme Catherine Zinsel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,603—Division D—Attendu que J. W. Klappor a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Mme Catherine Zinsel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 avril—15 19 24

Succession de Jesse K. Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,094—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Mary E. Bell, exécutrice testamentaire et J. H. Menge, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 avril—22 26—mai 1

Succession de George Hablutzel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,789—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Margaretha Hablutzel, tutrice, comme tutrice administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 avril—16 20 25

No 28,718.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

Succession de Alexander Smith.

ATTENDU que Elizabeth P. Smith, femme divorcée de Alexander Smith, ci résident de la ville et de l'Etat de New York, tutrice des enfants mineurs Magdeleine Geddes—Velma Morse—Mattie Winans et Maxwell Baldwin Smith, a demandé à cette Cour l'autorisation de prendre possession de, et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne de donner dans trente jours à partir de la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles l'application de la dite tutrice ne serait pas accordée.
Nouvelle-Orléans, 2 avril 1890.
HUGUES LAVERGNE, Député-Greffier.
3 avril—3. 17—3 mai.

AVIS AUX CREANCIERS.

May & Vaught vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,933—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par D. A. S. Vaught, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 avril—23 27—mai 2

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 29,776—Division D.—Rochester & Hodgson vs leurs créanciers.—Ordre de Cour — Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de Rochester & Hodgson et de John J. Roches et Joseph C. Hodgson, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, notaire, à son bureau, dans la bâtisse Morris, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le LUNDI 5me jour de mai 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur la demande de la décharge des pétitionnaires et sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes ou les biens des dits pétitionnaires soient suspendues ; et que Bernard McCloskey, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1890.
Signé : N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
1er avril—1.15.30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Gilbert H. Green vs ses Créanciers—No 19,734—Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Gilbert H. Green, individuellement et comme membre de l'ancienne raison sociale de Gilbert H. Green & Co de la Nouvelle-Orléans, et associé de Green, Stewart & Co., de Liverpool, Angleterre, soit convoquée et tenue pardevant Nicholas B. Trist, notaire, en son bureau No 152 rue Commune, en cette ville, le VENDREDI, 9ème jour de mai 1890, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer et déterminer sur les temps, termes et conditions que les propriétés délivrées dans cette affaire devront être vendues et voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises.
Nlle-Orléans, 7 avril 1890.
Signé : ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
8 avril—8 23—9 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 29,819—Division E—John W. Wilkinson vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire la raison sociale John W. Wilkinson & Co., composée de John W. Wilkinson et de John W. Wilkinson individuellement, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice des créanciers de la dite raison sociale et du dit Wilkinson, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Abel Dreyfous, notaire, en son bureau, No 28 rue du Camp, en cette ville, SAMEDI, le 10ème jour de mai 1890, à 11 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront être mises devant eux, et pendant ce temps toutes procédures judiciaires contre la personne ou la propriété du dit pétitionnaire seront suspendues.
Nouvelle-Orléans, 8 avril 1890.
Signé : ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 avril—10 25—10 mai

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Grand Tirage Mensuel, à l'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 13 MAI 1890.

GROS LOT : $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars ; Demi-Billet $10 ; Quart de Billet $5 00 ; Dixième de Billet $2 00 ; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000	100,000
1 Lot de..	50,000	50,000
1 Lot de..	25,000	25,000
2 Lots de..	10,000	20,000
5 Lots de..	5,000	25,000
25 Lots de..	1,000	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300	60,000
500 Lots de..	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots de...	$500, soit	$50,000
100 Lots de...	$300	30,000
100 Lots de :	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit	$99,900
999 Lots de $100,		99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
New Orleans National Bank,
New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de billets de valeur.
J. B. Lallande vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,164—En vertu d'un ordre de vente rendu dans cette affaire le 21 avril 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MARDI 6 mai 1890, à midi, des billets ci-après décrits, dans les termes et accusant les chiffres suivants—

$3,632 53. Monroe, Lne., 2 avril 1889.

Le vingt-huitième jour du mois de décembre 1889, je promets de payer à l'ordre de J. B. Lallande, à son bureau à la Nouvelle-Orléans, Lne. Trois mille six cent trente-deux piastres 53 sous, valeur reçue, avec intérêt, au taux de huit pour cent par an à partir de maturité jusqu'à paiement.
No 107. dû le 28-31 décembre 1889.
Signé L. G. McLain
et endossé sur le verso
Signé J. B. Lallande. Demande, protêt et avis de protêt écartés.
Signé J. B. Lallande.

$2,825
Nouvelle-Orléans, Lne., 2 septembre 1889.
Le quinzième jour de février prochain (1890), je promet de payer à l'ordre de J. B. Lallande, à son bureau, en cette ville.
Deux mille-huit-cent-vingt cinq piastres, valeur reçue, avec intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de maturité jusqu'à paiement
Dû le 15-18 février 1890.
Signé Jno. F. Clark
et endossé au verso :
Signé J. B. Lallande. Ce billet dûment protesté par James Fahey, notaire, le 19 février 1890 pour non paiement, ainsi qu'il appert du protêt annexé au billet, etc.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 avril—25 29—mai 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. S. Whitaker vs J. J. O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,058—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 27 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain dans le Premier District, borné par les rues Remparts, Dryades, Perdido et Poydras, mesurant, au pieds français, 30 pieds de façade rue des Remparts, sur 89 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles, étant la moitié la plus proche de la rue Perdido, du terrain No 4, acquise par Mme Mathilde Martin, épouse de John Joseph O'Conner, ici autorisée par son époux, d'Augusta Marchal, par acte passé pardevant André Hero, jne, notaire, le 18 octobre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 avril—25—mai 2, 9, 16, 23, 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Robert Reiney vs. G. W. Frye.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,575—En vertu d'un writ de fieri facias contre le plaignant et en faveur de T. Wharton Collens pour salaires comme rapporteur phonographe et sténographe, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 mai 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Tous les droits, titres et intérêt de Robert Reiney au procès de Robert Reiney vs. G. W. Frye, No 22,575 du dossier de la Cour Civile de District.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
21 avril—21 25 28—3 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Jergens (ou Jurgens) vs la Succession A. Fritsche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,716—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

1° Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ancienne ville de Carrollton, maintenant le septième district de la Nouvelle-Orléans, désignés par les numéros 1 et 2 dans l'îlet D, ancien plan, maintenant No 87 ; compris entre les rues Madison, Cambronne, Levée et Deuxième, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chaque, trente pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles. Le dit lot No 1 formant l'encoignure des rues Madison et Deuxième.

2° Deux certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ancienne ville de Carrollton, actuellement le Septième District de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos 3 et 4 dans l'îlet D, ancien plan, maintenant le No 87, compris entre les rues Madison, Cambronne, Levée et Deuxième ; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chaque, trente pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, et le dit lot No 3 commençant à soixante pieds du coin des rues Madison et Deuxième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Pour la première propriété : 1° comptant, à payer le billet hypothécaire de $220, daté du 2 mars 1889, payable un an après sa date, avec 8 0|0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement ; 5 0|0 frais d'avocat sur le montant en litige, et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

2° Et sur les termes de crédit pour faire face au billet hypothécaire de $220, daté le 2 mars 1889, payable deux ans après sa date, avec 8 0|0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement.

3° Et la balance, s'il y en a comptant.

Et pour la seconde propriété : 1° comptant pour payer le billet hypothécaire de $170, daté le 2 mars 1889, payable un an après sa date, avec 8 0|0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement, 5 0|0 frais d'avocat sur le montant en litige, et les frais et charges du procès et de la vente, et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

2° Et sur les termes de crédit pour faire face au billet hypothécaire de $170, daté le 2 mars 1889, payable deux ans après sa date, avec 8 0|0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement.

3° Et la balance s'il y en a comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 avril—9 16 23 30—mai 7 10.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul V. Meyer versus la veuve et les héritiers de Valentine Wilhelm.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,943 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

I Un îlet de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de cette ville, îlet borné par les Champs-Elysées, les rues Marigny, Magistrates et Law, désigné par le No 1378, d'après un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire comme plan No 24. Cet îlet de terre mesure 319 pieds 7 pouces et 4 lignes de face aux rues Marigny et Champ-Elysées, et 285 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Magistrates et Law. Le dit îlet se compose :

1° D'un lot de terre hypothéqué à la Banque des Citoyens pour garantir 8 actions de $100 chacune dans le fonds capital de ladite banque, mesurant 106 pieds 6 pouces 6 lignes de face aux Champs-Elysées sur 285 pieds 9 pouces de profondeur jusqu'à la rue Marigny, sur laquelle ledit lot mesurant 106 pieds 6 pouces.

2° De treize lots de terre désignés sur le dit plan comme lots Nos 1 à 13 inclusivement, et mesurant, à savoir : les lots No 1, 2 et 3, 42 pieds 7 pouces 4 lignes chacun de face à la rue Marigny sur 106 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Le No 1 forme le coin des rues Marigny et Magistrates ; les lots Nos 4 et 5 ont chacun 36 pieds de face à la rue Magistrates sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur ; les lots Nos 6, 7 et 8 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs-Elysées, sur 106 pieds de profondeur, le lot No 6 formant le coin des Champs-Elysées et de la rue Magistrates, et les lots Nos 9 et 10 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs Elysées sur 115 pieds de profondeur, le lot No 10 formant le coin des Champs-Elysées et la rue Law, et le lot No 11 55 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Law sur 85 pieds 3 pouces de profondeur ; les lots Nos 12 et 13 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 115 pieds de profondeur, le lot No 12 formant le coin des rues Law et Marigny.

II Un îlet de terre avec les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 16, subdivisé en huit lots numérotés de 1 à 8, compris entre les rues Marigny, Law, Champs-Elysées et Commercial Place, d'après un plan dessiné par J. Pillié et déposé en l'étude de Théodore Seghers, ancien notaire. Le dit îlet mesure, au pied américain, d'après un plan déposé en l'étude de L. B. Kerndon, notaire, 159 pieds 10 pouces de face aux rues Marigny et Champs-Elysées, et 285 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Law et Commercial Place.

III. Cinq lots de terre dans le 3e district, désignés par les Nos 13, 14, 15, 16 et 17 dans l'îlet No 45, bornés par les rues Marigny, Mandeville, Law et Magistrat, d'après un plan de Voiquin, daté le 31 mars 1837, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire. Ces lots mesurent, au pied américain, savoir : le lot No 13, trente un pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Marigny sur 124 pieds 8 pouces de profondeur, et les lots Nos 14, 15, 16 et 17 chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Marigny sur 124 pieds 8 pouces de profondeur ; le dit lot No 13 formant le coin des rues Marigny et Law.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 avril—16 23 30—7 14 17 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. G. Wheeler & Co. vs J. H. Ball.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT, Paroisse de Lincoln—No 582.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District, Paroisse de Lincoln, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêt que le défendeur J. H. Ball a dans des procès intitulés : Florsheim Bros. vs. La Compagnie d'Assurances du Sun, No 26,178 ; et les mêmes contre La Dakota Fire and Marine Insurance Company, No 26,670, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans ; les dits procès étant nominalement institués aux noms des dits Florsheim Bros., mais en réalité pour l'usage et au bénéfice du défendeur J. H. Ball, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 avril—14 17 22 26

GRAND assortiment d'articles religieux—Spécialités pour Première Communion, chez Mme Jacob, 17 Baronne.
8 av—Dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu d'une grocerie, installations, Etc., Etc.
Vente provisoire de syndic dans l'affaire de Henry Klock vs Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.—No 29,852.

PAR B. ONORATO & CO.—B. Onorato, encanteur, Bureau No 16 rue Bourbon—LUNDI, 28 avril 1890, à 10 heures et demie A. M., au local coin Palmyre et Claiborne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, daté le 22 avril 1890, il sera vendu tout le contenu d'après inventaire enregistré et en bloc.
Conditions—Comptant sur les lieux.
24 avril—24 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables et de valeur
Dans le Deuxième District, rue Miro, entre Ste-Anne et Orléans.
A L'ENCHÈRE PUBLIQUE.

Dans l'affaire de la Succession de Mme Anna Maria Adelaide Rahders, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 2,196, et de la Succession de John H. Rahders, No 28,786, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, toutes deux consolidées.

PAR B. ONORATO & CO.—B Onorato, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 24 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, daté le 6 mars 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau de terre dans l'îlet borné par les rues Miro, Tonti, Ste-Anne et Orléans, désigné par la lettre A, mesurant 126 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Miro sur 87 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Ste-Anne et 126 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond parallèle à la rue Tonti. Ensemble avec une maison en bois à deux étages couverte en ardoises retirée de la rue et contenant 8 chambres, galeries sur le devant et sur les côtés deux citernes, hangars, lieux d'aisances, etc., etc.

Conditions—Pour la propriété foncière comptant sur livraison de titre.

Les acquéreurs devront payer en sus de leurs montants d'enchères les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant de 10 0|0 sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire public aux frais des acquéreurs.
24 avril 24 26—mai 3 10 17 au 24 inc

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE AMÉLIORÉE DE VALEUR
Dans le Quatrième District.
Dans l'affaire de la Succession de E. M. PURCELL.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.—No 18,894.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, en date du 19 mars 1890, sera vendue la propriété ci-après décrite, savoir :

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 52, borné par les rues Second, Third, Laurel et Constance, le dit lot étant désigné par le No 10 et mesurant 26 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Second, sur une profondeur de 111 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne latérale touchant au lot No 11 et 111 pieds 4 pouces sur la ligne latérale touchant au lot No 9 et borné dans le fond par le lot No 13 ; le tout plus amplement indiqué dans l'acte passé devant Benj. Ory, notaire de cette ville, le 31 octobre 1882.

Les propriétés ci-après décrites seront vendues à la même heure et au même emplacement :

Une moitié indivise en vertu d'un ordre de la Cour ci-dessus décrite, et l'autre moitié par le consentement des co-propriétaires.

2° Deux certains lots de terre situés dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Denis ; Troisième, St. Patrick et Quatrième désignés par les Nos 4 et 5. les dits lots de terre se touchent et mesurent 31 pieds 3 pouces de face à la rue St Denis sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 160 de l'îlet de terre borné par les rues Chippewa, Fulton, Troisième et Sorapura, le dit lot mesure 30 pieds 7 pouces de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 120 pieds 3 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

4° Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Washington, Chesnut, Sixième et Coliseé, désigné par le No 7, et mesurant 28 pieds rue Washington, sur 100 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente pardevant Fred. Adolphe, notaire, aux frais des acquéreurs, qui devront payer en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant sera exigé sur le lieu de la vente pour assurer celle-ci.
25 mars—25 29—5 12 19 26 avril

AVIS D'ÉLECTION.

Bureau du Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 15 avril 1890.

En vertu d'une proclamation de S. Excellence, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée à Baton Rouge, du 9me jour d'Avril A. D. 1890, m'ordonnant de tenir une élection dans le Quatorzième District Représentatif de la paroisse d'Orléans, composé des Seizième et Dix-septième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, pour remplir la vacance causée dans la Chambre des Représentants de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, par la mort de l'Hon. Kenner Scratchley, représentant du Quatorzième district représentatif de la paroisse d'Orléans.

Avis est ici donné qu'une élection aura lieu conformément à l'acte 58 de la session extra de l'Assemblée Générale de 1877, le

Mardi, 29 avril A. D. 1890,

7 heures du matin à 6 heures du soir, dans tout le Quatorzième district représentatif de la paroisse d'Orléans composé des Seizième et Dix-septième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, à tels poles des dits Seizième et Dix-septième wards que le gouvernement municipal de la Nouvelle-Orléans établira, dans le but d'élire un Représentant du dit district à la Chambre des Représentants de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour remplir la vacance causée par la mort de l'Hon. Kenner Scratchley, représentant du dit district.

CHAS. W. DROWN.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans et officier chargé de la promulgation des retours de la paroisse d'Orléans.
15 avril—au 29 incl.

CONSULAT DE FRANCE
—A— LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX, RUE CONTI, 84.

Ouverts de 11 h. du matin à 4 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er avril 1890
Liste de publication :

Beaufils, Aimé	Lortiot, Adolphe
Bénafort, Auguste	Louge, Jean Brisse
Chachignon, François	Magnou-Gaspard, Jean
Paul Félix	Meunier, Théophile
Cayot, Jacques et Joseph	Riveire, Ferdinand Cyrille
Choblin, Alexandre	Simon, Jean Russell
Dabos Jean	Simon, Estéfan Augustin
Fabaroz, Jean Jeoffroi	Thomassin, Auguste
Faraldo, Hippolyte	Thompson
de Hedouaille, Jean	

LETTRES.
Mme Fanny Cavalier. Mlle Foyart

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane
1er avril 1890.
Le Consul,
PAUL DEJARDIN.

Le Livre Bleu de la Nlle-Orléans
POUR 1890-91,
Est en voie de préparation par Soards.

Un Annuaire renfermant un choix de noms de tous les propriétaires fonciers dépensant libéralement, judicieusement l'argent et dont il sera à désirer de faire la connaissance et d'obtenir le patronage.

La valeur de cet ouvrage, où on pourra trouver 10,000 noms choisis, arrangés en ordre alphabétique et où seront indiqués les adresses—rues et numéros—est apparente à tout le monde.

On y trouvera également bien d'autres renseignements utiles et intéressants, trop nombreux à énumérer ici. Le livre, doré sur tranches, sera relié avec goût ; sa couverture de drap bleu en relief en fera un ornement dans un salon aussi bien qu'une utilité dans une maison de commerce.

Le prix de la souscription à l'ouvrage est de $3 et on n'en pourra obtenir d'exemplaires qu'à la condition d'en faire la demande d'avance. Envoyez à l'éditeur vos commandes par lettres ou cartes postales le plus tôt possible. Toutes les personnes qui ont reçu des circulaires et des blancs de souscription, voudront bien les signer et les envoyer promptement à leur obligé
L. SOARDS, Editeur,
5 Place Commerciale, coin de la rue du Camp. 15 mars—

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans,
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommier en fer, spécialement pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 29 mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 25 avril 1890, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions à la vente. 25 avril—1f

PAR D. E. MORPHY.

Soda. Soda. Soda.

PAR D. E. MORPHY, encanteur — Il sera vendu le SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, au magasin No 86 rue des Magasins, pour compte de qui cela peut concerner—

152 caisses et demi caisses de soda de Church & Co.
Conditions—Comptant. 24 avril—

PAR JAS P. GUINAULT

Succession de Magdelina Kirchmeyer.

PAR Jas. P. GUINAULT, encanteur, Bureau coin Passage de la Bourse et de la rue Bienville—SAMEDI, 26 avril 1890, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles :

Un lot de terre mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la Grande Route St Jean, sur 119 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 1. et 119 pieds 11 pouces 3 lignes sur la ligne qui le divise de la propriété de Mme Bardull ; ensemble un cottage en bois de neuf chambres, deux citernes, lieux d'aisance, etc., etc, le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt de date et toutes les clauses de sécurité d'usage.

Acte de vente pardevant J. Duvigneaud notaire, aux frais de l'acquéreur ainsi que les taxes de l'année courante.
19 avril—19 à date

PAR MACON, PAUL & DENIS.

Cottage double rémunératif dans le Sixième District.
Maison double en bois No 105 rue Bordeaux, entre Magazine et Camp.
Cottage double No 1052 rue Constance, entre les avenues Peters et Octavia.
Deux îlets de terre dans le Septième District.
Succession de Romain Buissière.

Nos 20,813—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division ——

PAR MACON, PAUL & DENIS, Albert Paul, encanteur.—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. Fr.d. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division —— en date du 18 mars 1890, Dossier No 20,813 pour le compte de la succession Romain Buissière, il sera vendu à l'encan à savoir—

1° Deux lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 235 borné par les rues Bordeaux, Camp, Valence et Magazine, désignés comme lots 13 et 14, se touchant et mesurant chacun 26 pieds 8 pouces de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations sur la dite propriété consistent d'une jolie résidence double en bois désignée par le No 105 rue Bordeaux, très bien subdivisée, bon voisinage, rapportant $17 par mois toujours louée.

2° Un lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 187, borné par les rues Constance, Octavie et Laurel et l'avenue Peters, désigné comme lot No 25 sur le plan de Pilié et De Pauraly, architectes en date du 9 avril 1866, et mesurant trente pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de cent vingt pieds. Les améliorations consistent en un cottage double bien bâti, couvert en ardoises, connu par le No 1052 rue Constance ; bonne subdivision ; loué à raison de $8 chaque côté ; près de la station du chemin de fer Colliseum. Le voisinage s'améliore rapidement.

3° Un îlet de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No 376 borné par les rues Cambronne, Madison, Belfast et Onzième.

4° Un îlet de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No 391 et borné par les rues Cambronne, Madison, Belfast et Douzième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit d'un et deux ans, en billets garantis par hypothèque, etc., sur la propriété vendue, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à paiement final. Ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie. Les taxes dues et exigibles en 1890 seront assumées par l'acquéreur.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Geo. C. Préot, notaire
22 mars—22 29 avril 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.
Cette splendide propriété commerciale, rue Jackson entre Waters et Tchoupitoulas.

No 29,848—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MACON PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 24 Mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 11 avril 1890, dans l'affaire de Rosina Wiblitzer, veuve de Otto Muller et als. vs Joseph Muller et als, Dossier No 29,848, il sera vendu à l'encan, à savoir :

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par le Mississipi, les rues Philip, Jackson et Levée, désignés par les Nos 1 et 2, sur un plan de W. H. Thornton, daté du 21 février 1843.

Le lot No 1 mesure à peu près 21 pieds de face rue Levée sur à peu près 21 pieds de largeur dans le fond et de face au fleuve Mississipi, sur une profondeur et façade sur la rue Jackson d'à peu près 85 pieds.

Le lot No 2 mesure à peu près 21 pieds 4 pouces de face à la rue Levée sur à peu près 21 pieds 4 pouces de largeur dans le fond et de face au fleuve Mississipi, sur une profondeur d'à peu près 85 pieds.

Les améliorations comprennent les bâtisses de trois et à deux étages occupant toute la façade à la rue Jackson, entre les rues Waters et Tchoupitoulas.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement, ensemble, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1890 devant être assumées par l'acquéreur.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John Bendernagel, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
19 avril—19 26—mai 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.
Billets et comptes à recevoir.
A. Delvaille et fils et A. Delvaille, Emile J. Delvaille vs. Leurs Créanciers.

No 28,800—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS, Albert Paul, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Dossier No 28,800, en date du 15 avril 1890, pour le compte de A. Delvaille & fils et de A. Delvaille et Emile J. Delvaille versus leurs créanciers, il sera vendu à l'encan, à savoir :

Des billets divers et comptes à recevoir, conformément à un inventaire déposé en nos bureaux.
Conditions—Comptant.
16 avril—16 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de choix dans le Troisième District.
Succession de John Leonard Boey et de sa femme.

No 27,834—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 26 mars 1890, Dossier No 27,834, dans l'affaire de la succession de John Leonard Boey et de sa femme, il sera vendu, à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, sur le côté nord de la rue Chartres (anciennement Moreau), entre Montégut et Clouet, mesurant 24 pieds de face à la rue Chartres sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec tous les droits, voies et privilèges y appartenant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets portant intérêt de 8 pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1890.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Gustave LeGardeur, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
29 mars—29 avr 1 5 12 19 26 mai 3

PAR ALBERT BRIGNONI.

L'ancienne brasserie du PELICAN.
Grand lot de terre rue Villeré entre Chemin du Bayou et Esplanade.
A l'encan.

PAR ALBERT BRIGNONI, encanteur, bureau No 38 rue Royale, il sera vendu SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Villeré, Chemin du Bayou, Esplanade et Marais, désigné par le numéro Trois "A" sur un plan daté du 12 mars 1859 et déposé en l'étude de J. Lisbony, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure, d'après le dit plan, quarante pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue Villeré, soixante-quinze pieds six pouces et deux lignes faisant face en partie à l'ouverture de la rue Quartier et en partie à la ligne le séparant du lot numéro Trois "B", soixante-sept pieds neuf pouces et sept lignes sur la ligne le séparant du lot numéro Deux, et quarante-un pieds cinq pouces et quatre lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations consistent en une solide bâtisse en bois à deux étages, et trois étages dans le fond, couverte en ardoises.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, et la balance à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente, et les taxes de 1890 devant être payées par l'acquéreur.

L'acte de vente pardevant John B Légier, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 avril—13, 19, 25, 26

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un droit de Patente.
Succession de Zachary Taylor Heap, décédé.
A l'encan—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 3 mai 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de la rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", daté le 31 mars 1890, Dossier No 29,431, pour compte de la succession de Zachary Taylor Heap, décédé, il sera vendu à l'encan :

Une moitié intérêt indivise dans une certaine patente pour une nouvelle et utile amélioration alléguée pour les "fourneaux" d'après des lettres patentées portant le No 419,478 données à August F Slaugerup et Zachary T. Heap leurs héritiers et leurs représentants, pour le terme de 17 ans, à partir du 14 janvier 1890, avec les droits exclusifs de faire usage et vendre la dite invention, dans tous les Etats-Unis et les territoires, émise par le bureau de Patente à Washington, D. C., à la date du 14 janvier 1890.

Termes Comptant sur les lieux.
20 avril—20 24 27—1 mai à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux meubles de maison, Glaces, articles d'ornements, effets mobiliers.
Succession de Mme E. B. Villars.
A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—LUNDI, 28 avril 1890, à 11 heures du matin, sur les lieux, No 687, Laurel street, entre les rues Robert et Upperline, 6me district de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 15 janvier 1890, et signé le 21 janvier 1890, Docket No 27,778, dans l'affaire de la succession d'Euphémie Blache, veuve de Paul Villars, tous deux décédés, et de Marie Villars, femme de F. A. Stinsen. V. S., de Nellie Villars, pour un partage, et aussi en vertu d'un autre ordre de la même honorable Cour, dans la même affaire, en date du 10 février 1890, dans l'intérêt de Nellie Villars, interdite, il sera vendu à l'encan—

Un lot de meubles de maison et d'effets mobiliers, conformément à l'inventaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
17 avril—17 20 25 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour effectuer un partage.
Magasins et maisons de résidence de valeur autour du Marché Dryades.
Trois magasins en briques à deux étages et trois maisons de résidence en bois à deux étages à l'arrière.
Coin S. E. des rues Dryades et Terpsichore, quatre magasins en briques à deux étages et quatre maisons de résidence en bois à deux étages à l'arrière.
Coin S. O. des rues Dryades et Terpsichore, quatre maisons de résidence en bois, Nos 440, 442, 444 et 446 rue Dryades, entre Euterpe et Terpsichore.
Quatre magasins en briques à deux étages, Nos 450, 450 1|2, 452 et 452 1|2 rue Dryades, entre Euterpe et Terpsichore.
Deux magasins en bois à deux étages, coin N. O. des rues Dryades et Euterpe.
Une maison de résidence en bois à deux étages, Nos 151 et 153 rue Euterpe, entre Dryades et Remparts.
Dans l'affaire de Michael Stumpf et autres vs. Louisa Stumpf et autres.—Dossier No 29,643.
Vente pour effectuer un partage.
A crédit de longue échéance. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. Theo. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A," rendu et signé le 25 mars 1890, Dossier No 29,643, dans l'affaire de Michael Stumpf et als vs Louisa Stumpf et als pour un partage, à l'encan il sera vendu :

Trois magasins en briques à deux étages. Trois maisons de résidence en bois à deux étages au coin des rues Dryades et Terpsichore.

1° Deux terrains ensembles avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Terpsichore et Euterpe, désignés par les Nos 9 et 10, lesquels se touchent et mesurent comme suit :

Le terrain No 10 forme l'angle des rues Dryades et Terpsichore et mesure 23 pieds 10 pouces et 4 lignes de façade rue Dryades, sur une profondeur et façade rue Terpsichore de 128 pieds.

Le terrain No 9 mesure 26 pieds de façade rue Dryades sur une profondeur d'environ 128 pieds.

Les améliorations consistent en trois magasins en briques à deux étages couverts en ardoises portant les Nos 435, 437 et 439 de la rue Dryades, occupés comme Magasins au rez-de-chaussée, et comme résidence à l'étage supérieur avec cuisine et autres commodités, installations à gaz, citerne, auvents, etc. Le tout en parfait état, loué jusqu'au 1er octobre 1890.

Aussi à l'arrière du terrain trois maisons de résidence en bois à deux étages portant les Nos 318, 318 et 320 de la rue Terpsichore ayant de chaque côté 4 chambres, citerne, etc. Le tout rendant $225 par mois ou $2,700 par an. La propriété entière sera vendue en block.

Quatre magasins en briques à deux étages. Quatre maisons de résidence en bois à deux étages au coin des rues Dryades et Thalie.

2° Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dryades, Remparts, Thalie et Melpomène, désigné par les Nos 5 et 6, lesquels se touchent et mesurent comme suit :

Le terrain No 6 forme l'angle des rues Dryades et Thalie et mesure 30 pieds de façade rue Dryades sur une profondeur et une façade rue Thalie de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes.

Le terrain No 5 mesure 30 pieds de façade rue Dryades, sur une profondeur de 120 pieds, 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en quatre magasins en briques à deux étages, couverts en ardoises, portant les Nos 388, 388 1|2, 390 et 390 1|2 rue Dryades, ayant chacun un magasin au dessous et 6 chambres ou plus, installation à gaz, citerne, auvent, etc. ; aussi, quatre maisons de résidence en bois à deux étages à l'arrière des terrains faisant face rue Thalie, et portant les Nos 294, 294 1|2, 296 et 296 1|2 rue Thalie, ayant chacune 4 chambres, avec allées, citerne, etc. ; une partie de la façade rue Dryades est louée. Toute la propriété rend $145 par mois ou $1740 par an, et sera vendue en bloc.

Deux magasins en bois à deux étages au coin des rues Dryades et Terpsichore.

3° Un terrain ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dryades, Remparts, Terpsichore et Euterpe, lequel mesure 31 pieds 11 pouces 3 lignes de façade rue Dryades, sur une profondeur rue Terpsichore de 62 pieds 2 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en :

Deux maisons de résidence avec magasins en bois à deux étages portant les Nos 434 et 436 de la rue Dryades, et ont chacune un magasin au rez-de-chaussée et 6 chambres, installation à gaz, citerne, etc. ; le No 434 (le coin) loué jusqu'au 1er octobre 1890. Ces deux magasins seront vendus ensemble.

Les maisons de résidence doubles en bois à deux étages Nos 440, 442, 444 et 446 rue Dryades.

4° Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété précédemment décrite et désignés par les Nos 5 et 6, lesquels sont contigus et mesurent, chacun, 32 pieds de façade rue Dryades, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de :

Deux maisons de résidence et magasins doubles en bois à deux étages portant les Nos 440, 442, 444 et 446 rue Dryades, soit 4 locations, chacune desquelles a 6 chambres, installation à gaz, citerne, auvent, allées, cours pavées, etc., et seront vendues en bloc.

Quatre magasins en briques à deux étages ; deux magasins en bois à deux étages ; deux maisons de résidence en bois, à deux étages, au coin des rues Dryades et Euterpe.

5° Trois terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes district et carré d'îlet que les propriétés ci-dessus décrites, désignés par les Nos 1, 2 et 3, lesquels se touchent et mesurent comme suit, savoir :

Le terrain No 1 forme le coin des rues Dryades et Euterpe, et mesure 31 pieds 9 pouces et 3 lignes de façade rue Dryades, sur une profondeur et une façade rue Euterpe, de 115 pieds, 10 pouces et 7 lignes.

Le terrain No 2 mesure 32 pieds de façade rue Dryades, sur une profondeur de 115 pieds 10 pouces et 7 lignes.

Le terrain No 3 mesure 32 pieds de façade rue Dryades, sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces et 5 lignes, le tout entre lignes parallèles.

Les améliorations de ces trois terrains consistent en : 1° Quatre magasins en briques à deux étages recouverts en ardoises Nos 450, 450 1|2, 452 et 452 1|2 rue Dryades, ayant de chaque côté au dessous un magasin et 5 chambres, installation à gaz, citerne, auvent et allée à l'arrière, etc.

2° Deux magasins et maisons de résidence en bois à deux étages couverts en ardoises Nos 454 et 456 (coin) rue Dryades, et ont chacun un magasin au dessous et quelque 6 chambres, installations à gaz, citernes, auvents, etc, allée à l'arrière.

3° Une maison double à deux étages en bois couverte en ardoises, à l'arrière du terrain portant les Nos 151 et 153 de la rue Euterpe, et a de chaque côté 8 chambres, installations à gaz, citerne, auvent, allée, etc.

Ces magasins et maisons de résidence seront vendus séparément avec privilèges et sous des sub-divisions et mesures que l'on pourra voir à la vente d'après un plan de Edgar Pilié, voyer.

Le tout des mesures qui précèdent sont d'après des plans que l'on verra sur les lieux de la vente. La propriété pourra être visitée par les personnes qui en demanderont des permissions écrites aux encanteurs, et tous les renseignements quant aux loyers, baux, etc., seront donnés au moment de la vente.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste en paiements égaux à 1 et 2 ans, avec 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité à partir du jour de la vente ; la partie à crédit sera divisée en billets coupons à la convenance des parties intéressées. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année courante 1890 en outre de leur enchère et feront un dépôt comptant de 10 pour cent.

Les actes de vente pardevant Jean Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 mars—26 30—avril 6 13 20 26

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées de valeur et inoccupées,
—DANS LES—
Quatrième et Sixième Districts,
Pour Effectuer un Partage.

Le Joli Cottage en Bois No 36 rue Adèle.
Le Cottage Double No 38 rue St-André.
Les Sept Maisons Simples et Doubles en Briques, Ecuries, Shops, etc., Nos 38 et 50 rue Rousseau.
La Propriété Commerciale de Valeur, Magasins, Entrepôts et Ecurie, Nos 484 et 490 rue Dryades, au coin de la rue Félicité.
La Résidence en Bois à deux corps de logis, Nos 346 et 348 rue Félicité.
Un Terrain Bon pour y Bâtir rue Première.
Six Terrains de Choix Convenables pour y Bâtir au coin des rues Laurel et Gén'l Taylor.
Quatre Demi-carrés d'îlet, comprenant un Carré de Batture rues Water, Front, Tchoupitoulas, Jersey et Laurel, avec améliorations, Cour carrelée, Kilns, etc.
Un Carré d'îlet de Choix rue Dryades, avec Vacherie et Cottage—en dehors des limites des vacheries.
Six Terrains avec Cottages à Carrollton, dans un bon voisinage.
Succession de Gerhard W. Frye, décédé.
—DANS L'AFFAIRE DE—
Dame Veuve Catherine Marie Husmann, veuve de Gerhard W. Frye, vs Mme Regina Geyer et autres.
Dossier No 29,094, pour une Partition.
A Longue Echéance—A l'Enchère Publique.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, crieur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 3 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu et signé le 26me jour du mois de mars 1890, Dossier No 29,094, dans l'affaire de Dame Vve Catherine M. Frye vs. Dame Regina Geyer et autres, pour un partage, à l'enchère publique, il sera vendu :

Quatrième District.
Cottage No 36 rue Adèle.

1° Un terrain No 1 ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, carré d'îlet No 31 borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et Tchoupitoulas, lequel mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Adèle, sur une profondeur de 159 pieds, 10 pouces et 3 lignes.

Les améliorations consistent d'un cottage en bois ayant 2 chambres et une cuisine, etc., et portant le No 36 de la rue Adèle.

Le cottage double No 38 rue St-André.

2° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, étant le terrain No 46 du carré d'îlet No 32 borné par les rues St-André, Adèle, Rousseau et Tchoupitoulas ou Levée, lequel mesure 61 pieds de façade rue St-André, la même façade rue Adèle, sur une profondeur de 134 pieds 11 pouces entre lignes parallèles et s'étendant à travers le carré d'îlet de la rue St-André à la rue Adèle et faisant face de chaque côté des dites deux rues.

Les améliorations consistent d'un cottage double en bois, couvert en ardoises portant le No 38 de la rue St André et a 4 chambres cuisine citerne de chaque côté, écurie, citerne, etc.

Nos de 38 à 50 rue Rousseau.

3° Cinq terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, étant les terrains Nos B 1, 3, 4, 5 et 11 du carré d'îlet No 37 borné par les rues Rousseau Religieuses, Ste-Marie et St André, lesquels se touchent, et mesurent comme suit :

Le terrain B 1 mesure 29 pieds de façade rue Rousseau sur une profondeur d'environ 85 pieds sur la ligne la plus rapprochée de la rue St-André, et environ 86 pieds sur la ligne la plus rapprochée de la rue Ste Marie, commençant à une allée de 12 pieds de largeur du côté le plus rapproché de la rue Ste-Marie, compris à ce terrain et aux autres (Nos 1, 2 et 3) les joignant.

Les terrains Nos 3 et 4 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Rousseau, sur une profondeur de 152 pieds 10 pouces et 2 lignes.

Le terrain No 5 mesure 28 pieds 4 pouces de façade rue Ste-Marie sur une profondeur de 129 pieds 3 pouces et 3 lignes.

Le terrain No 11 mesure 60 pieds de façade rue Rousseau, sur une profondeur de 130 pieds le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent de : No 38 rue Rousseau, une écurie en deux étages en briques, avec place pour 35 à 40 chevaux.

No 40 rue Rousseau, une forge en briques.

Nos 42 à 44 rue Rousseau, un cottage double en briques couvert en ardoises ayant 2 chambres cuisine et citerne de chaque côté.

Nos 46, 48 et 50 rue Rousseau, trois cottages en briques couverts en ardoises, le tout sous une longue toiture. Chaque côté a 2 chambres, cuisine, citerne, etc.

Coin des rues Dryades et Félicité.

4° Quatre terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième district de cette ville, étant les terrains Nos 18, 19, 20 et 21, dans le carré d'îlet No 292, borné par les rues Dryades, Remparts, Félicité et St-André, lesquels se touchent et mesurent, chacun, 28 pieds 8 pouces de façade rue Dryades ; 27 pieds 3 pouces de profondeur à l'arrière, sur des profondeurs comme suit :

Le terrain No 18 a 119 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 17 et 113 pieds 11 pouces et 3 lignes sur la limite du terrain No 19.

Le terrain No 19 a 113 pieds, 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 18, et 103 pieds, 5 pouces sur la limite du terrain No 20.

Le terrain No 20 a 103 pieds, 5 pouces de profondeur, sur la limite du terrain No 19 et 102 pieds, 2 pouces et 7 lignes sur la limite du terrain No 21.

Le terrain No 21 a 102 pieds, 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 20, et 97 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur et de façade rue Félicité, le tout plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations consistent des
No 484 rue Dryades, coin Félicité—Un entrepôt en bois avec toiture en fer dit "corrugated".
No 486 rue Dryades—Un magasin en briques à deux étages.
No 488 rue Dryades, un magasin en briques à un étage.
No 490 rue Dryades—Une écurie en bois couverte en ardoises, toutes les et chacune des bâtisses de dépendances, citernes, auvents, etc.
Nos 346 et 348 rue Félicité—Une résidence en bois à deux étages et à deux corps de logis couverte en ardoises, à l'arrière des terrains Nos 19, 20 et 21, contenant de chaque côté 8 chambres, citerne, hangar, allée pavée et installations de gaz, rapportant $15 par mois de chaque côté.

Site propre pour y bâtir rue Première.

5° Un terrain ou morceau de terre vacant situé dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet No 157 borné par les rues Première, Philippe, St-Patrick et St David, étant le terrain No 8 et mesure 30 pieds de façade rue Première sur une profondeur de 91 pieds 3 pouces entre lignes parallèles sur un terrain élevé.

Coin des rues Laurel et Général Taylor, sixième district.

6° Six terrains situés dans le carré d'îlet No 151, anciennement No 12, borné par les rues Laurel, Jersey ou Annonciation, Général Taylor et Austerlitz, désignés par les Nos 16, 17, 18, 19, 20 et 21.

Les terrains Nos 16, 17, 18, 19 et 20 se touchent et mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Laurel, sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces. Le terrain No 21 touche et forme le coin des rues Laurel et Gen'l Taylor, et mesure 27 pieds 4 pouces et 6 lignes de façade rue Laurel, sur une profondeur et façade, rue Gen'l Taylor, de 126 pieds 2 pouces et 4 lignes ; 122 pieds 2 pouces sur la limite du terrain No 20 et 43 pieds 11 pouces et 7 lignes de largeur à l'arrière.

Ilet de batture de choix, rues Front et Léontine.

7° Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet lettre C borné par l'avenue Peters, les rues Léontine et Front et la rivière Mississipi, lequel mesure ensemble 246 pieds 4 pouces et 7 lignes de façade rue Front ; 217 pieds de façade rue Léontine, et est borné sur sa façade par la rivière Mississipi et du côté supérieur par le reste du carré, ensemble avec tous les droits d'atterrissement, de batture et d'alluvion y attachés, etc. Sur cette propriété il y a un grand nombre d'auvents en briques et un Pit Shed.

Rue Tchoupitoulas (côté sud).

8° Un morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue Peters et les rues Levée ou Tchoupitoulas, Front et Léontine, lequel mesure 232 pieds 1 pouces de façade rue Levée, 244 pieds 4 pouces et 3 lignes de façade rue Front, 284 pieds de façade rue Léontine, et du côté supérieur par le reste du carré d'îlet.

Les améliorations consistent de :
Un cottage double en bois, ayant 5 chambres de chaque côté, une écurie à deux étages en bois, 2 briqueteries, 3 citernes, barrières et dépendances.

Rue Tchoupitoulas (côté nord).

9° Un morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet No 7, borné par l'avenue Peters et les rues Léontine, Levée ou Tchoupitoulas, et Jersey ou Annonciation, lequel mesure, ensemble, 230 pieds 3 pouces et 3 lignes de façade rue Levée, 217 pieds 9 pouces et 8 lignes rue Jersey, 254 pieds 6 pouces de façade rue Léontine, et du côté supérieur, par le reste du carré, et est subdivisé en 21 terrains du No 1 au No 21, inclusivement.

Les améliorations consistent de : un cottage double en bois, ayant 3 chambres, citerne, etc., de chaque côté ; le terrain est partiellement en culture.

Rues Jersey et Laurel.

10 Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, carré d'îlet No 10 borné par l'avenue Peters et les rues Léontine, Jersey et Laurel, lequel mesure ensemble 215 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade rue Jersey ; 203 pieds de façade rue Laurel ; 260 pieds 4 pouces et 3 lignes de façade rue Léontine, et du côté supérieur, par le reste du

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON & FILS.

carré et est subdivisé en 15 terrains du No 1 au No 15 inclusivement.

Les améliorations consistent de :
Un cottage double en bois ayant 3 chambres, citerne, avents de chaque côté, barrières, etc. ; la terre est en culture.

Carré d'îlet rue Dryades, en dehors des limites des vacheries.

11° Le carré d'îlet entier, subdivisé en dix terrains, situé dans le Sixième District de cette ville, étant le carré No 84, borné par les rues Dryades, St Denis, Bordeaux et Upperline lequel mesure ensemble 115 pieds 1 pouce de façade rue Dryades ; 74 pieds 9 pouces de façade rue St-Denis ; 300 pieds de façade rue Bordeaux et 302 pieds 6 pouces de façade rue Upperline.

Les améliorations consistent de :
Un cottage double en bois, ayant 8 chambres, citernes, auvents, etc., et une écurie commode, etc., occupée comme vacherie où sont 30 ou 40 vaches.

Cette propriété est juste en dehors des limites des vacheries que le Conseil Municipal vient d'établir et n'aura pas à être déplacée.

A Carrollton.

12° Six terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, carré No 67 A, lequel est borné par les rues Cambronne, Jefferson, Cinquième et Jeannette, et sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 24, lesquels se touchent et mesurent comme suit :

Les Nos 1 à 5 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de façade rue Cambronne, sur une profondeur de 120 pieds. Le terrain No 1 forme le coin des rues Cambronne et Cinquième.

Le terrain No 24 mesure 30 pieds de façade rue Cinquième, sur une profondeur de 150 pieds, le tout entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de :
Une maison-cottage en bois, citerne, auvents, etc.

Toutes les propriétés ci dessus décrites seront vendues conformément à des plans et des subdivisions qui peuvent être vus sur les lieux de la vente. On pourra visiter les propriétés en se munissant d'une carte des encanteurs ; et tous les renseignements relatifs aux baux et aux locations seront donnés de l'estrade de l'encanteur le jour de la vente.

Termes et conditions—Un quart ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit à partir du jour de la vente, garanti par lien du vendeur, hypothèque spéciale et toutes les clauses de sécurité. Les paiements à échéance seront divisés en billets coupons à la convenance des parties intéressées. Les billets sauvegardant les intérêts des mineurs (soit 1|10 du tout) portant intérêt de 6 0|0, et l'intérêt des majeurs (soit 9|10 du tout) portant 8 0|0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente. Les divers acquéreurs assumeront en sus de leurs enchères, les taxes de l'année courante 1890, et feront un dépôt comptant de 10 0|0 sur les lieux, au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs
30 mars—avril 6 13 20 27—mai 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage en bois recouvert en ardoises rue Laurel,
Entre les rues Joseph et Octavia, avec deux lots de terre.
Succession de Mme Elizabeth Heisel, femme décédée de Joseph Coleman.
A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet. — le SAMEDI, 26 avril 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E., daté le 20 mars 1890, Dossier No 29 349, pour le compte de la succession de Mme Elizabeth Heisel, femme décédée de Joseph Coleman, il sera vendu à l'encan.

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation (anciennement Jersey), Joseph et Octavia, désignés par les Nos 14 et 15 contigus l'un à l'autre et mesurant chaque 30 pieds 10 pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles, d'après un plan à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent un joli cottage neuf en bois et recouvert en ardoises, avec 4 chambres, citerne, etc., un petit magasin en bois adjacent au cottage, ayant 3 chambres.

Termes et conditions—Comptant en passant les titres. 20 0|0 payé comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes pour 1890 en outre de l'enchère.

Acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 mars—23 30—6 13 20 26 avril

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage double No 314 rue Magazine,
Ayant deux vastes terrains.
E. H. Sterry vs J. C. Howard.
Vente pour effectuer un partage.
A crédit à longue échéance.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B. Dossier No 17,127 dans l'affaire d'Ephraim H. Sterry vs Joseph C. Howard, jugement rendu et signé le 11 février 1890, aussi conformément à deux ordres homologuant la recommandation de deux réunions de familles tenues pardevant N. B. Trist, notaire, et datées respectivement du 5 février 1890 et du 21 mars 1890, pour le compte des mineurs Sterry.

Une certaine partie de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Clio et Erato désignée par le No 9 du carré d'îlet No 139, laquelle mesure 60 pieds français sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes, mesure américaine, de façade rue Magazine, sur une profondeur de 120 pieds français ou 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, mesure américaine, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois portant le No 314 rue Magazine, ayant 4 chambres et une cuisine de chaque côté, citerne et hydrant, et une bâtisse en bois à un étage sur la façade du terrain à côté et une bâtisse en bois à deux étages ayant 4 chambres à l'arrière du terrain. Le tout conforme au plan qui peut être vu au lieu de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, 7 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente et toutes les clauses usuelles de sécurité. La somme à crédit devra être divisée en coupons à la convenance des parties intéressées. Chaque acquéreur assumera le paiement des taxes de 1890 en sus de prix de l'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.

L'acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 mars—23, 30—avril 6, 13, 20, 26.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison désirable.
Succession de Christian Wintes.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 18,011.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. C. H. Robinson, encanteur, bureau 164 rue de la Commune—SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74, rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un arrêt de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable Albert Voorhies juge de ladite Court, Division E, actuellement en congé, arrêt daté du 14 octobre 1889, la propriété ci-après décrite, savoir :

La désirable maison cottage double portant les Nos 418 et 420 rue Locust, entre l'avenue Jackson et la rue Philip carré d'îlet borné par la rue Freret, chaque côté ayant trois chambres, cuisine, citerne, propriété à distance de la rue, située dans le voisinage immédiat de l'école McDonough No 20, du marché Keller et d'une tour d'éclairage électrique, capable de donner de bons loyers. Le terrain mesurant 30 pieds de façade rue Locust, sur une profondeur de 138 pieds 6 pouces et 5 lignes, d'après un plan de C. F. Zimpel, daté du 30 avril 1835.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant, à l'option de l'acquéreur ; le reste à un an de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an à partir de la vente jusqu'à parfait paiement ; billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, avec toutes les autres clauses usuelles des actes de vente. L'acquéreur paiera les taxes dues et exigibles en 1890 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire.
22 mars—22 29—5 12 19 26 avril

L'INDEPENDANCE BELGE,
Edition d'Outre-Mer,
Paraissant toutes les semaines et comprenant 10 PAGES DE TEXTE grand format.

La seule publication en langue française destinée spécialement à tous les pays d'Outre Mer et donnant le Résumé hebdomadaire du mouvement politique, artistique, littéraire, scientifique, industriel et commercial du monde entier.

Tableau graphique des transactions commerciales sur toutes les places, cours, marchés, etc.—Correspondances spéciales de toutes les capitales, modes, variétés, etc.—Romans feuilletons inédits des premiers auteurs contemporains.

A chaque numéro est joint un supplément littéraire de douze colonnes qui réunit la collaboration des nouvellistes, chroniqueurs et romanciers les plus en vogue.

PRIX D'ABONNEMENT :

Six Mois,	Douze Mois,
16 FRANCS.	30 FRANCS.

EDITION QUOTIDIENNE

Le meilleur marché, le plus répandu et le mieux informé des grands journaux européens en langue française.

PRIX D'ABONNEMENT :

Trois Mois,	Six Mois,	Douze Mois
FR. 15.	FR. 30.	FR. 60.

CONDITIONS

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou autre à vue sur Bruxelles, Paris ou Londres. Les abonnements commencent le 1er ou le 16 de chaque mois.

Envoi gratuit de numéros spécimens à toute personne qui en adressera la demande écrite à l'Administration :
17, rue des Sables, Bruxelles.
On demande de bons agents.
8 sept—1f an le dim.

Succession de John Boniface.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 29,944—Division D.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Boniface, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 avril—22 26—1er mai

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages simples et doubles rue Général Taylor,
Entre les rues Camp et Magazine.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI 24 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 21 avril 1890, et rendu dans la succession de F F. Aitkens, No 13,286 du dossier de la dite Cour, il sera vendu à l'enchère publique—

Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations dans le sixième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Général Taylor, Camp, Magazine et Peniston, désignés comme les terrains Nos 8 et 9 et mesurant chacun 31 pieds 3 pouces et 5 lignes de façade rue Général Taylor, sur 112 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur

Les améliorations comprennent deux cottages Nos 113 et 113 1|2 rue Général Taylor, étant un cottage double d'un étage à distance de la rue, ayant une galerie sur la devanture 4 chambres de chaque côté, cour pavée et est loué $12 de chaque côté. No 115 rue Général Taylor. Un cottage à un étage élevé de terre, ayant une galerie sur le devant corridor, 7 chambres, cour pavée, etc., et est loué $15.

Conditions—Un tiers ou plus comptant ; le reste à crédit de un et deux ans avec intérêt de 8 pour cent par an, lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de 1890 et faisant un dépôt de 10 pour au moment de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Jno. Bendernagel, notaire.
23 avril—23—3 10 17 24 mai.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pendules américaines, montres en or et en argent, bijouterie, coffre fort en fer, outils, etc.—Succession de Henri Jolivasaint, No 29,700—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau, No 3 1|2 rue Carondelet—SAMEDI, 3 mai 1890, à 1 1|2 heure de l'après midi, il sera vendu à l'encan au No 26 de la rue Conti, entre les rues Chartres et Decatur, en vertu d'un arrêt de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 avril 1890, pour le compte de la dite succession :

Un grand assortiment de choix de montres américaines, montres en or et en argent, un coffre fort en fer, des outils, etc., etc., le tout conformément à un inventaire enregistré à la greffe.
Conditions—Comptant sur l'adjudication.
22 avril—22 26 30—3 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées de grande valeur dans le troisième district.

Nos 451 et 453 rue des Remparts, entre Union et Français—Maison double à deux étages.

No 402 rue des Remparts, entre Bagatelle et St-Antoine—Un cottage en bois à un étage.

Succession de Frederick Gast.

No 26,545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1|2 rue Carondelet—SAMEDI 24 mai 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 février 1890, pour le compte de la dite succession la propriété ci-après décrite—

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Remparts, Union, Français et St-Claude, mesurant 30 pieds de façade rue des Remparts sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent une maison double à deux étages, couverte en ardoises, connue par les Nos 451 et 453 rue des Remparts.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Bagatelle et St-Antoine, mesurant 32 pieds de face à la rue Remparts sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une maison en bois contenant 4 chambres et 2 cabinets et aussi une maison dans le fond contenant 2 chambres, citerne, lieux d'aisance, cour pavée en briques, porte cochère, etc., connue par le No 402 rue des Remparts.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication ; l'acquéreur assumant les taxes de 1890 en sus du prix de la vente.

Acte de vente pardevant W. M. Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 avril—19 26—3 10 17 24 mai

DEUX BUVETTES,
Epiceries, Meubles de maison, etc.
Succession de Frank Villegas.

No 29,579—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1|2 rue Carondelet—MARDI, 29 avril 1890, à 10 1|2 heures A. M., il sera vendu, à l'encoignure des rues Camp et Girod et à 11 1|2 heures A. M. à l'encoignure des rues Notre-Dame et Delta, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "D" en date du 14 avril 1890, pour le compte de la susdite succession :

1° Le contenu de la buvette, coin des rues Camp et Girod, consistant en vins, liqueurs, cordiaux, cigares, comptoirs, balances, coupes, glacières, verres, comptoirs, [illegible] tables, meubles, installations, etc. Le tout sera vendu en bloc.

2° Le contenu de l'épicerie dans le fond du susdit local consistant en provisions, liqueurs, cordiaux, conserves comptoirs, balances, coupes, glacières, boîtes, cruches, dame-jeannes, meubles et autres articles, installations.
Le tout sera vendu en bloc.
3° Un coffre-fort en fer.
4° Un lot de chaises, bois, barils vides.
5° Un assortiment de meubles de ménage, stove de cuisine, ustensiles qui seront vendus en détail.

6° Le contenu de la buvette coin des rues Notre Dame et Delta, consistant en vins, liqueurs, cordiaux, verres, verrerie, [illegible] comptoirs, installations, la clientèle, etc. Le tout sera vendu en block, et l'acquéreur assumera toutes les obligations du bail du dit local à raison de $45 60 par mois payable mensuellement et expirant le 30ème jour de septembre 1892 ; une copie du dit bail sera lue au moment de la vente.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. 16 avril—16 22 26 29

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un carré de terrain de batture de choix avec droit à tous les accroissements.
Un autre carré de choix rue Tchoupitoulas, contigu au premier dans le Sixième district.
Succession de Mme Elisabeth Barlow, décédée.
A crédit de longue échéance. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 17 MAI 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division "D", en date du 9 avril 1890. Dossier No 29,754, pour compte de la succession de Mme Elisabeth Barlow, décédée, à l'enchère public, il sera vendu :

Un carré de batture de choix.

1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant une partie du carré No C ou 66, situé dans le Sixième District de cette ville, étant borné par l'avenue Peters et les rues Léontine et Front et la rivière Mississipi, lequel morceau ou portion de terre constitue la partie supérieure ou moitié du dit carré et mesure environ 264 pieds 9 pouces et 1 ligne de façade rue Front ; la même façade sur la rivière Mississipi, sur une profondeur et une façade avenue Peters d'environ 185 pieds de la rue Front à la ligne des hautes eaux, et environ 475 pieds à la ligne des eaux basses, le tout plus ou moins, et la même profondeur, de l'autre côté, celui le plus rapproché de la rue Léontine.

Avec le carré d'îlet ci-dessus décrit sont vendus tous les droits acquis aux alluvions ou au futur accroissement de batture qui appartiennent à la propriété.

Coin de la rue Tchoupitoulas et de l'avenue Peters.

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, étant le côté supérieur ou moitié du carré No 2 ou 71, borné par l'avenue Peters, les rues Léontine, Front et Levée ou Tchoupitoulas, et immédiatement en arrière de la dernière propriété décrite dans le paragraphe No 1, laquelle portion de terre mesure environ 250 pieds 1 pouce de façade sur la rue Levée ; 262 pieds 7 pouces de façade rue Front ; 289 pieds 7 pouces et 5 lignes de façade avenue Peters et environ la même façade de l'autre côté, celui le plus rapproché de la rue Léontine.

Les améliorations consistent de quelques auvents et barrières, etc., et touchent à la briqueterie longuement établie appartenant aux héritiers de G. W. Frye.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs ; le reste à 1 et 2 ans de crédit avec 8 0|0 d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité à partir du jour de la vente, les acquéreurs assumant les taxes de 1890 en sus de leurs enchères, et faisant un dépôt de 10 0|0 comptant sur les lieux.

Les actes de vente pardevant Ernest Commagère, notaire, aux frais des acquéreurs.
13 avril—13 20 27—mai 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Site de choix pour y bâtir,
Rue Tchoupitoulas entre Céleste et Religieuse.
Succession de S. C. Theilmann, décédé.
A crédit de longue échéance—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 17 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 10 avril 1890, dossier No 28,821 dans l'affaire de la succession de S. C. Theilmann, décédé, à l'encan il sera vendu—

Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Nuns, Religieuse et Céleste, désigné par le No 4 lequel mesure au pied américain environ 27 pieds 3 pouces et 5 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur d'environ 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant ; le reste à 1 et 2 ans avec 8 0|0 d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité ; l'acquéreur assumant en outre, les taxes de 1890, et devra faire un dépôt comptant de 10 0|0 sur les lieux.

L'acte de vente pardevant Jno Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13—avril 13 20 27—mai 4 11 17

L'Abeille de
NOUVEL
VENDREDI
RED S
Mandeville,
LE STEAM
COMPAGN
CHEMI
Queen and
LE FRA
JOURNAL
FEUI
André
EDOUAR
—Vous n'avez pas André, et vous ne avec moi. Que
—Vous m'avez dit et m'avez de fortune vous un emploi à la vous demander quel ami ?
—Certainement. J'écris mand, l'italien et bien le hollandais assez cependant à peu près, en ce que, sur la je suis en quelque une maison, qui concurrence à M. Simpson and Co.
—Parfaitement. effet ; mais les D'où suit un permis parfois à obliger.
—J'entrerai chez secrétaire, chargé générale.
—Et.... — cher baron, que tion.—Quels jeune !